

# SYNOFF

# ACTU

MARS  
2022

**SYNERGIE  
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ  
DU SYNDICAT  
SYNERGIE-OFFICIERS

**LOPMI :  
SYNERGIE-  
OFFICIERS  
OBTIENT  
DE RÉELLES  
AVANCÉES !**

---

---

**Maître d'œuvre lors des négociations autour du protocole** pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale, adossé à la LOPMI, SYNERGIE-OFFICIERS l'a signé le mercredi 02 mars 2022. **Acteur décisif pour porter les revendications du CC, SYNERGIE-OFFICIERS a obtenu des avancées fortes dans un cadre pluriannuel (2022-2027) :** revalorisation de 25% de la part responsabilité mensuelle de l'IRP, alignement des modalités de calcul de la part performance de l'IRP du CC sur celles du CCD, banalisation de l'échelon exceptionnel dans la grille de capitaine, réduction un an de la durée des premier et deuxième échelons de capitaine, rappel de l'objectif d'une pyramide du CC à 40-40-20 avec un engagement d'un seuil à 30% minimum pour le volume de commandants, mise en oeuvre de la voie d'avancement accéléré à 9 ans au grade de commandant, prime OPJ à 1500 euros par an, triplement de l'ITN, création de 150 IRP CDS et 150 IRPD supplémentaires. **Si SYNERGIEOFFICIERS se félicite de la signature de ce protocole, vous pouvez compter sur nous pour poursuivre les chantiers non aboutis et défendre vos intérêts !**

# GESTT : SYNERGIE-OFFICIERS REÇU À LA DRCPN

Le lundi 07 février 2022, après en avoir initié la demande, plusieurs secrétaires nationaux et conseillers techniques de SYNERGIE-OFFICIERS rencontraient Madame Laurence BEGUIN, responsable du projet GESTT, aux fins de présentation du nouveau logiciel.

Si le déploiement dans les services est prévu pour le 1<sup>er</sup> avril prochain avec pour ambition de livrer un outil de pilotage et d'aide à la décision, il n'en demeure pas moins que notre organisation syndicale a d'ores et déjà veillé à l'autonomie de l'Officier dans la gestion de son temps de travail !

En effet, si ce principe est acquis depuis longtemps, sa mise en œuvre demeure parfois plus périlleuse. Aussi, SYNERGIE-OFFICIERS n'a pas hésité à rappeler sa ligne rouge sur le sujet : une validation automatique du badgeage *a posteriori* (jusqu'à cinq jours) et ce, en toute corrélation avec le texte de l'APORTT.

Conscient que le logiciel est encore en phase d'évolution (retours des sites pilotes sur des imperfections ou dysfonctionnements dont Madame BEGUIN nous assure qu'ils sont pris en compte ou en phase de l'être), SYNERGIE-OFFICIERS a également mis en avant le suivi dont nous ferons preuve dans les mois qui suivront la mise en place de GESTT afin que vos remarques puissent être prises en compte et permettent une praticité efficiente du logiciel !

## FLASH INFOS GESTION

Le premier mouvement général de mutations a été diffusé le 17 février dernier.

Après d'âpres négociations auprès du BOP, SYNERGIE-OFFICIERS obtenait des mesures concrètes pour permettre au plus grand nombre d'Officiers de candidater sur les postes qui les intéressent :

**Les Officiers de la 24<sup>e</sup> promotion ont pu candidater sur ce mouvement avec une prise de poste en juillet prochain, date de leurs deux ans de titularisation.**

**5 choix ont été possibles contre trois précédemment.**

**Les Commandants ayant deux ans d'ancienneté dans le grade ont pu candidater sur des postes de niveau C. Initialement le BOP souhaitait quatre ans d'ancienneté. Une étude plus fine sera effectuée pour évaluer cette possibilité dans le cadre du MG2.**

Les résultats seront, si les délais sont tenus, connus le 04 avril prochain pour une prise de poste en mai (et juillet pour la 24<sup>e</sup> promotion).

# NOUVEAUTÉ CHEZ LES OFFICIERS : ÉVALUATION DE L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR

Le 12 janvier dernier, une délégation de **SYNERGIE-OFFICIERS** a eu un échange avec Monsieur Frédéric DUPUCH, préfigurateur, afin de déterminer dans quelles mesures les Officiers pourraient être concernés par la mise en place de ce dispositif, inspiré de celui institué pour les Préfets.

L'évaluation annuelle serait maintenue pour tous les Officiers, quel que soit leur grade mais elle pourrait être complétée par une évaluation ponctuelle (pas annuelle), avec une vision plus large sur la manière dont un chef fait vivre un service en externe et en interne.

Plus communément, l'idée est de s'inspirer d'une évaluation à 360° qui prévaut dans le corps préfectoral en services territoriaux et 180° en services centraux ; elle dresserait également le bilan des relations avec les subordonnés, les interlocuteurs et partenaires publics et privés.

Si cette évaluation n'est qu'à l'étude, elle pourrait entrer en vigueur l'année prochaine, et viserait probablement, s'agissant du corps de commandement, des chefs de circonscription détachés sur un emploi fonctionnel avant le renouvellement de leur contrat quadriennal.

**SYNERGIE-OFFICIERS** se félicite de cette reconnaissance du positionnement des Officiers, définitivement reconnus comme des cadres supérieurs.

## DES NOUVELLES DE L'ENSP



La cérémonie de sortie de la 26<sup>e</sup> promotion d'officiers a eu lieu le vendredi 18 février 2022 à l'ENSP Cannes-Ecluse, en présence du ministre de l'Intérieur.

Composée de 101 officiers, cette promotion a choisi comme éponyme, le nom de **Nicolas REVELLO**, capitaine appartenant à la CRS Alpes, disparu lors d'un secours en montagne. En faisant ce choix, la 26<sup>ème</sup> promotion a souhaité lui rendre hommage.

**SYNERGIE-OFFICIERS** a été présent à leurs côtés durant toute la scolarité et le sera encore lors de leurs affectations successives.

Nous souhaitons une belle carrière à ces nouveaux officiers.